



RÈGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI DES FÊTES – 18 DÉCEMBRE 2026

I. ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

- 1.1 Le tournoi se déroulera selon les règles de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) et le règlement ci-après.
- 1.2 Le présent règlement a pour but de compléter le règlement général des compétitions (RGC) de la FFBaD (article 03.01 du guide du badminton saison 2026-2027).
- 1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et dûment licencié (licence compétition) à la clôture des inscriptions et le jour de la compétition.
- 1.4 Le Juge-Arbitre (JA) de la compétition est **Yohan BERGÈS**. Le GEO est **Ludovic BOURLART**.
Le JA a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.1. Ses décisions sont sans appel.
- 1.5 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier **XXXX**.

II. ARTICLE 2 – INFORMATION DU TOURNOI

- 2.1 Le tournoi « **Tournoi des fêtes** » se déroule le **vendredi 18 décembre 2026** à la salle Adolphe Stirn de Knutange (57240) sur 5 terrains.
- 2.2 Le tableau proposé est : **double mixte (Mx)**.
- 2.3 Les joueurs doivent être disponibles de **18h30 à 23h59** le **vendredi 18 décembre 2026**. Aucune dérogation horaire ne sera acceptée.
- 2.4 Chaque série se déroule sous la forme d'une poule unique, sans phase à élimination directe. Les rencontres se déroulent en 2 sets gagnants de 15 points.
- 2.5 Aucune série préalable n'est déterminée. Pour chaque tableau, les joueurs seront répartis en fonction de leur CPPH dans les différentes séries par le comité d'organisation, afin que chaque série soit la plus homogène possible.
- 2.6 Le CPPH retenu pour la compétition sera celui du **mardi 8 décembre 2026**.
- 2.7 Le tirage au sort aura lieu le **mardi 8 décembre 2026**.

III. ARTICLE 3 – INSCRIPTION

- 3.1 Les inscriptions doivent être effectuées avant le **dimanche 6 décembre 2026 à 23h59** (paiement inclus). Les inscriptions et paiements doivent être réalisés en ligne sur Badnet ou Ebad.
- 3.2 Le tournoi est ouvert à l'ensemble des joueurs licenciés des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans. L'ensemble des participants sera inscrit dans la catégorie Séniors pour le déroulement de la compétition.
- 3.3 Conformément au RGC, les joueurs mineurs devront fournir un formulaire d'autorisation parentale. En cas de non-remise de ce document, le juge-arbitre pourra refuser la participation du joueur concerné.
- 3.4 Le tournoi est ouvert aux joueurs classés de **NC à R4**.
- 3.5 Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans le tableau de **double mixte**.
- 3.6 Le nombre maximum d'inscriptions est de **48** joueurs. Les paires ne seront considérées comme inscrites qu'une fois l'inscription et le paiement des 2 joueurs validés.
- 3.7 Les tarifs d'inscription sont les suivants :
 - Double mixte : **10** euros par joueurDans le cas d'un tableau complet, les joueurs/paires seront placés en liste d'attente en tenant compte de l'ordre d'arrivée des inscriptions (paiement inclus).
- 3.8 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions dans un ou plusieurs tableaux, ou d'en modifier le mode d'élimination avec l'accord du JA.
- 3.9 En cas de faible affluence, le comité d'organisation pourra décider de fusionner certains tableaux avec l'accord du JA.

IV. ARTICLE 4 – FORFAIT ET DÉSISTEMENT

- 4.1 Tout joueur inscrit au tournoi doit avoir pris connaissance du règlement fédéral en vigueur, notamment des dispositions relatives aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur suspendu qui participe malgré tout à une compétition s'expose à une aggravation de sa sanction, dès lors qu'il est établi que le joueur ou son club ont bien reçu la notification de cette suspension.
- 4.3 Un joueur inscrit sur deux tournois se déroulant le même week-end est passible de sanction s'il a reçu les confirmations de ses inscriptions et n'a entrepris aucune démarche de désinscription sur au moins l'un des deux tournois avant le tirage au sort.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en informer par écrit l'organisateur dans les plus brefs délais :

- Avant le tirage au sort : le joueur sera remboursé de ses frais d'inscription.
- Après le tirage au sort : le joueur devra adresser, dans les 5 jours suivant la compétition, un justificatif à l'adresse mail suivante : forfait@lgebad.com. Une copie doit également être envoyée à l'organisateur, afin que ce dernier puisse procéder au remboursement.

4.5 En cas de défaillance de l'un des joueurs d'une paire de double, son partenaire doit informer par écrit l'organisateur s'il souhaite :

- maintenir sa participation, auquel cas il peut proposer un remplaçant ;
- ou se retirer de la compétition.

Si le joueur choisit de maintenir sa participation, l'organisateur tentera, dans la mesure du possible, de lui trouver un nouveau partenaire.

V. ARTICLE 5 – DÉROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse mail du compte Badnet/Ebad du joueur. Elles sont disponibles sur d'autres supports de communication (en ligne sur BadNet et ebad). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.4 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les **Linton 2**.

5.5 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.6 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.7 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.8 Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu (poutres, rideaux, ...).

VI. ARTICLE 6 – AUTRES

- 6.1 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 6.2 La participation au **Tournoi des fêtes** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 6.3 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.
- 6.4 La consommation d'alcool dans ou aux alentours du gymnase est formellement interdite, à l'exception des boissons vendues à la buvette qui devront être consommées à la buvette.
- 6.5 Les participants au tournoi (et les responsables légaux des joueurs mineurs pour le compte de ces derniers) autorisent, à titre gracieux, l'organisateur de la compétition, à capter, utiliser, exploiter et représenter leur voix et leur image, sur tout support en relation avec le tournoi et/ou la promotion de l'évènement notamment au moyen de photographies, retransmissions télévisées en direct ou en différée, émissions et/ou enregistrements vidéo ou sonores, ce droit d'utilisation étant librement cessible par l'Organisateur à tous tiers de son choix.



**ASSOCIATION SPORTIVE
BADMINTON KNUTANGE**